



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 69 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies, y  
compris l'assistance économique spéciale**

## **Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans sa résolution 68/101, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sécurité et de la sûreté du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour mettre en œuvre les recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans la résolution 68/101 et dont l'application relève de la responsabilité du Département.

Le présent rapport décrit les mesures prises par le Département de la sûreté et de la sécurité ainsi que dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies pour concrétiser la vision stratégique d'un système de gestion de la sécurité, professionnel et performant, garantissant la protection du personnel des Nations Unies ainsi que des locaux et des biens de l'Organisation afin de lui permettre de mener à bien ses activités. Le rapport propose une évaluation des politiques, mesures, initiatives et stratégies multidimensionnelles concernant la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité au niveau mondial.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/101, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait le point sur l'évolution de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies au cours de l'année passée et sur les actions que le Département de la sûreté et de la sécurité a engagées pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans la résolution 68/101 dont l'application relève de sa responsabilité.

2. On y trouvera une analyse des incidents de sécurité dont ont été victimes des membres du personnel des Nations Unies<sup>1</sup> au cours de l'année civile 2013, comparés, le cas échéant, avec ceux signalés en 2012 et l'/les année(s) précédente(s). En outre, il y est également rendu compte des incidents survenus au cours des six premiers mois de 2014. Cette analyse présente un tableau des menaces auxquelles les organismes des Nations Unies doivent faire face pour mener leurs programmes à bien, y compris dans le domaine de l'aide humanitaire.

3. Le rapport décrit les mesures prises par le Département de la sûreté et de la sécurité et le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies<sup>2</sup> pour donner corps à la vision stratégique d'un système moderne, professionnel et performant, de gestion de la sécurité aidant les responsables désignés de l'ONU et les équipes de gestion de la sécurité dans le monde. L'objectif consiste à assurer le plus haut degré de sécurité au personnel et aux locaux des Nations Unies permettant de mener à bien les programmes et activités de l'Organisation. Conformément à la résolution 68/101 de l'Assemblée générale, le présent rapport contient une évaluation des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

## II. Problèmes de sécurité et menaces contre le personnel des Nations Unies

4. Les menaces contre les Nations Unies sont toujours plus préoccupantes. Dans l'environnement mondial actuel en matière de sécurité, l'ONU constitue une cible d'attaques violentes perpétrées par des parties à des conflits armés. Au cours de la période considérée, le personnel et les locaux de l'ONU ont été l'objet d'attaques complexes.

---

<sup>1</sup> Aux fins du présent rapport, l'expression « personnel des Nations Unies » désigne tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, notamment le personnel des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé individuellement dans les missions conduites par le Département des opérations de maintien de la paix ou le Département des affaires politiques, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres fonctionnaires ayant passé un accord contractuel direct avec un organisme des Nations Unies. Cette expression ne recouvre ni les militaires des contingents nationaux ni les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

<sup>2</sup> Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies comprend tous les organismes des Nations Unies et d'autres entités extérieures qui ont signé avec l'ONU un mémorandum d'accord sur la gestion de la sécurité.

5. Les menaces sont en effet devenues plus complexes : on constate le recours à des tactiques non classiques, notamment l'emploi d'engins explosifs artisanaux, ainsi qu'aux attentats-suicides et enlèvements. Il est toujours plus difficile de faire la distinction entre criminels et groupes hostiles, dont certains sont des extrémistes qui mettent en œuvre des stratégies transnationales et ont recours à des tactiques sophistiquées.

6. Dans les théâtres de conflit ouvert, les attaques violentes dont les installations civiles et humanitaires sont la cible suscitent de vives préoccupations.

7. En 2013 et durant les six premiers mois de 2014, l'ONU a conduit ses activités et intensifié ses opérations dans les pays, missions et régions posant des problèmes sans précédent pour la sécurité, notamment les régions enregistrant des conflits armés ouverts et des contextes tendus au lendemain des conflits, ainsi que des confrontations militaires, troubles civils et perturbations de l'ordre public, violences confessionnelles, phénomènes de criminalité violente et prolifération de l'extrémisme, crises politiques, violations généralisées des droits de l'homme, situations et urgences humanitaires désastreuses et catastrophes naturelles. Le nombre de pays, missions et régions touchés par ces situations ainsi que les effectifs des membres du personnel des Nations Unies en activité dans ces endroits ont sensiblement augmenté.

8. Dans les zones d'hostilités militaires, le personnel des Nations Unies a été fréquemment exposé à des dangers indirects, voire à des attaques directes. Au cours de la période considérée, le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies, en de multiples endroits, ont été la cible continue d'attaques extrémistes utilisant des tactiques asymétriques. Un degré accru de criminalité en de multiples endroits où est présent le personnel des Nations Unies constitue également un problème persistant en matière de sécurité.

9. Malgré une situation mondiale difficile en matière de sécurité, au cours de la période considérée, les approches stratégiques, les politiques et les mesures opérationnelles adoptées, dans l'ensemble du système des Nations Unies, par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont permis à l'Organisation de conduire des opérations humanitaires transfrontières de sauvetage essentielles en Iraq et en République arabe syrienne et ont remédié aux crises touchant les droits politiques et humains aux conséquences humanitaires désastreuses en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Mali et en Ukraine. En outre, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a permis à l'ONU d'intensifier ses opérations en Somalie, de poursuivre l'exécution de ses programmes et mandats en Libye et de fournir une assistance humanitaire ainsi qu'un soutien au relèvement des victimes de catastrophes naturelles aux Philippines.

10. En vue de permettre l'exécution effective dans le monde de programmes, mandats et activités de grande ampleur de l'ONU, en particulier dans les pays et régions fortement menacés et exposés en termes de sécurité, le Département de la sûreté et de la sécurité et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont continué d'améliorer leurs politiques ainsi que leurs approches stratégiques et opérationnelles pour répondre aux besoins croissants.

## A. Membres du personnel victimes d'incidents de la sécurité en 2013

11. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies est actuellement responsable de la sûreté et de la sécurité de plus de 150 000 membres du personnel des Nations Unies dans 187 pays. Quelque 30 000 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans les villes sièges<sup>3</sup> tandis que plus de 120 000<sup>4</sup> sont en poste dans les lieux d'affectation hors Siège, notamment les bureaux extérieurs.

12. L'analyse des incidents de sécurité graves et notables signalés en 2013 a notamment permis de faire les constats suivants :

a) Le nombre total de membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents de sécurité notables<sup>5</sup> a été de 1 216 contre 1 793 en 2012; 1 759 en 2011 et 1 438 en 2010;

b) Au total, 28 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie dans des incidents de sécurité notables en 2013, contre 35 en 2012, 70 en 2011 et 24 en 2010;

c) Dix-huit membres du personnel ont perdu la vie à la suite de violences et 10 ont été tués lors d'accidents, contre respectivement, 20 et 15 en 2012; 26 et 44 en 2011; 5 et 19 en 2010;

d) Les 10 victimes d'accidents en 2013 ont toutes perdu la vie à la suite d'accidents de la route;

e) Au total, 226 membres du personnel ont été blessés lors d'incidents de sécurité notables (contre 321 en 2012, 311 en 2011 et 232 en 2010), dont 82 des suites de violences et 144 des suites d'accidents;

f) Sur les 18 membres du personnel qui ont perdu la vie à la suite de violences, 7 ont été victimes d'hostilités militaires, 2 d'attentats lancés par des extrémistes et 9 ont été victimes d'actes criminels.

### 1. Incidents de sécurité graves dus à la violence

13. Sur les 1 216 membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents de sécurité notables en 2013, 22 % (271) ont été victimes d'incidents graves, c'est-à-dire d'incidents ayant entraîné la mort ou des dommages corporels ou bien d'enlèvements.

### 2. Enlèvements

14. Le nombre toujours élevé depuis 2010 d'enlèvements de membres du personnel des Nations Unies demeure très préoccupant. En 2013, 17 membres du

<sup>3</sup> Aux fins du présent rapport, le terme « villes sièges » désigne les sièges des organismes des Nations Unies qui relèvent du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

<sup>4</sup> Les chiffres relatifs aux effectifs des Nations Unies sont tirés des statistiques de 2010 des organismes appliquant le régime commun des Nations Unies.

<sup>5</sup> L'expression « incidents de sécurité notables » désigne tous les types d'incidents touchant à la sécurité et à la sûreté, notamment les incidents graves entraînant la mort, des dommages corporels ou l'enlèvement, ainsi que d'autres catégories d'incidents de sécurité comme indiqué à l'annexe I (vols qualifiés, effractions au domicile, voies de fait graves, cambriolages, actes d'intimidation, actes de harcèlements, arrestations et détentions).

personnel des Nations Unies ont été enlevés, après 31 enlèvements enregistrés en 2012, 21 en 2011 et 12 en 2010. En République arabe syrienne, des membres du personnel des Nations Unies sont demeurés en captivité pendant huit mois. La plupart des enlèvements et prises d'otage se sont produits au Soudan, en République arabe syrienne et au Yémen. Durant les six premiers mois de 2014, neuf membres du personnel des Nations Unies ont été enlevés. Tous les membres du personnel enlevés durant les six premiers mois de 2014 ont été relâchés sains et saufs. Un membre du personnel recruté sur le plan international enlevé en octobre 2013 au Yémen est toujours en captivité.

### **3. Autres cas de violence**

15. En 2013, des membres du personnel ont subi d'autres formes de violences n'entraînant ni la mort, ni d'enlèvements ni de dommages corporels. En effet, 314 ont été victimes de vols qualifiés, 23 d'effractions à leur domicile et 35 de voies de fait graves; 81 ont subi des actes d'intimidation. Il y a eu 28 actes de harcèlement (voir annexe I et figure III de l'annexe VI).

### **4. Accidents**

16. En 2013, 10 membres du personnel ont perdu la vie et 144 ont été blessés lors d'accidents. Ces décès sont tous imputables à des accidents de la route (voir figure IV de l'annexe VI).

### **5. Accidents de la route**

17. Dix membres du personnel des Nations Unies ont été tués et 139 autres ont été blessés lors d'accidents de la route en 2013, contre 12 tués et 180 blessés en 2012. Quelque 50 % de l'ensemble des victimes d'accidents de la route et 33 % des personnes décédées dans ces circonstances utilisaient des véhicules officiels de l'Organisation. En 2013, 32 personnes n'étant pas membres du personnel de l'Organisation ont été tuées et 291 ont été blessées lors d'accidents de la route impliquant des véhicules officiels de l'Organisation dans 40 pays.

### **6. Analyse des incidents de sécurité**

18. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents graves et notables a diminué en 2013 par rapport à la période considérée. Au vue de la conjoncture mondiale difficile en matière de sécurité, cette baisse statistique a été marginale si l'on considère le fait que le nombre de membres du personnel des Nations Unies victimes d'incidents graves et notables dépend fortement du nombre de pertes lourdes (c.-à-d. les tués et blessés) subies lors d'incidents catastrophiques uniques. La période considérée n'enregistre aucun événement ayant entraîné un lourd bilan humain en rapport avec l'Organisation. Lors des années précédentes, des événements uniques entraînant un lourd bilan humain ont eu une incidence profonde sur le nombre général de morts et dommages corporels. À titre d'exemple, un attentat-suicide à la bombe perpétré en 2011 contre la Maison des Nations Unies à Abuja a entraîné la mort de 14 membres du personnel des Nations Unies et en a blessés plus de 60.

19. De multiples attaques directes perpétrées par des extrémistes ont ciblé le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies durant l'année 2013 et les six premiers mois de 2014. Ces attaques ont fait des ravages catastrophiques. Les

stratégies d'atténuation des risques de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que les mesures opérationnelles effectives ont de fait empêché des pertes massives qui auraient pu résulter de ces attaques. Les autres mesures de sécurité, conçues par le Département en tandem avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, notamment la sécurité physique améliorée des locaux, l'utilisation de véhicules blindés, le déploiement de gardes, ainsi qu'une meilleure formation et sensibilisation à la sécurité, ont toutes contribué à réduire l'incidence de ces attaques et sauvé des vies.

20. L'absence de membres du personnel des Nations Unies victimes d'accidents d'aviation constitue un autre facteur de la baisse générale du nombre de membres victimes d'incidents graves et notables en 2013. En 2011, 25 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie suite à l'accident d'un avion de l'Organisation à Kinshasa, lequel accident a sensiblement augmenté le nombre de membres du personnel victimes d'accidents cette année.

21. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies tués ou blessés des suites d'accidents de la route est demeuré élevé.

22. Le nombre total de membres victimes de délinquance violente, notamment de vols qualifiés, effractions à leur domicile et voies de fait graves, est demeuré constant depuis 2009.

#### **7. Répartition par sexe des membres victimes d'incidents de sécurité notables**

23. Les femmes ont représenté quelque 40 % du personnel des Nations Unies et près de 36 % de l'ensemble des membres du personnel victimes d'incidents de sécurité notables. Le personnel féminin est plus touché par certains types d'incidents. Par exemple, environ 52 % du nombre total des membres du personnel victimes de vols qualifiés et près de 100 % des victimes d'agressions sexuelles étaient des femmes (voir figure VII de l'annexe VI).

#### **8. Répartition des incidents de sécurité notables selon qu'ils affectent le personnel recruté sur le plan international ou le personnel recruté sur le plan local**

24. Le personnel recruté sur le plan international représentait approximativement 27 % du total des 150 000 membres du personnel des Nations Unies. En 2013, 406 membres du personnel recruté sur le plan international ont été victimes de 35 % des incidents de sécurité notables tandis que 810 membres du personnel recruté sur le plan local étaient victimes de 65 % de ce type d'incidents (voir figure V de l'annexe VI).

25. Sur les 18 membres du personnel des Nations Unies décédés à la suite d'actes de violence en 2013, 13 étaient recrutés sur le plan local. En outre, les actes de harcèlement et d'intimidation ainsi que les arrestations et mesures de détention ont davantage pris pour cible le personnel recruté sur le plan local.

### **B. Opérations des Nations Unies menées dans des situations à haut risque**

26. En 2013, on a enregistré 18 cas d'intrusion dans des locaux de l'Organisation et 14 attaques armées contre ces locaux, dont 6 cas liés à des opérations militaires connexes.

27. Pour permettre à l'Organisation de conduire des opérations et programmes essentiels dans des situations à haut risque, le Département de la sûreté et de la sécurité, en coopération avec les organismes des Nations Unies, a continué d'accroître sa capacité de renforts disponibles en vue du déploiement en temps voulu de spécialistes de la sécurité dans des situations de crise et d'urgence complexes. En 2013, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a permis l'exécution de missions et programmes essentiels dans des situations à haut et très haut risque de sécurité dans différentes régions des pays suivants : Afghanistan, Iraq, Libye, Mali, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Yémen.

28. Sa capacité améliorée de renforts disponibles a permis au Département de fournir un appui en matière de sécurité aux programmes des Nations Unies dans les régions pour lesquelles a été déclarée une situation d'urgence de niveau 3. En 2013, l'Organisation a déclaré quatre situations d'urgence de niveau 3 dans les pays suivants : Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine et Soudan du Sud.

### **C. Incidents de sécurité notables au cours des six premiers mois de 2014**

29. Le 17 janvier 2014, quatre membres du personnel recruté sur le plan international ont été tués des suites d'une attaque complexe perpétrée contre un restaurant à Kaboul. Le 7 avril, deux membres du personnel recruté sur le plan international ont été assassinés à Galkayo en Somalie.

30. Le nombre de voies de fait graves et violentes a augmenté sensiblement contre les membres du personnel des Nations Unies et leurs domiciles au cours des six premiers mois de 2014 en raison principalement des hostilités et troubles civils en cours en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Neuf membres du personnel des Nations Unies et leurs familles ont été victimes d'attaques violentes contre leurs domiciles en République centrafricaine, sept autres ayant été signalés au Soudan du Sud.

31. Au cours des six premiers mois de 2014, ont été enregistrés neuf cas d'attaques perpétrées contre les locaux et biens de l'Organisation en République centrafricaine et 10 attaques similaires au Soudan du Sud, ayant entraîné des pillages massifs de fournitures humanitaires et d'aide alimentaire.

### **D. Incidents de sécurité dont est victime le personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

32. Le personnel recruté sur le plan régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ne relève pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et n'est pas inclus

dans les statistiques générales contenues dans le présent rapport<sup>6</sup>, mais il importe de signaler les incidents graves touchant à la sécurité du personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional, ceux-ci étant symptomatiques de l'environnement où l'Organisation intervient.

33. L'UNRWA emploie plus de 30 000 membres du personnel recruté sur le plan régional à Gaza et en Cisjordanie, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Les membres du personnel recruté sur le plan régional de l'UNRWA dans leur majorité travaillent dans les cinq zones d'activité de l'Office et forment l'épine dorsale de ses effectifs. Ils fournissent des services sociaux, sanitaires, éducatifs, de protection, d'infrastructure et de secours pour venir en aide aux réfugiés palestiniens.

34. Le personnel recruté sur le plan régional et les installations de l'UNRWA ont beaucoup souffert de l'insécurité qui règne dans les zones d'activité de l'Office. Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014, 13 membres du personnel recruté sur le plan régional de l'UNRWA ont été tués et 21 ont été blessés à la suite d'actes de violence. En outre, 4 ont été enlevés, 12 portés disparus et 68 arrêtés ou placés en détention (voir annexe V).

35. La plupart des incidents de sécurité graves se sont produits dans la République arabe syrienne, où 10 membres du personnel recruté sur le plan régional de l'UNRWA ont été tués, 16 blessés, 2 enlevés, 10 portés disparus et 46 arrêtés ou placés en détention; 24 membres du personnel recruté sur le plan régional de l'Office étaient détenus en République arabe syrienne au 30 juin 2014.

### **III. Respect des droits de l'homme, des privilèges et des immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels**

36. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies repose sur un principe fondamental : la sécurité et la protection du personnel, des biens et ressources de l'Organisation incombent au premier chef au gouvernement hôte.

37. Conformément à la résolution 68/101 de l'Assemblée générale, l'Organisation a continué de prendre les mesures requises pour faire pleinement respecter les droits fondamentaux, privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et autres personnels agissant dans le cadre de l'exécution du mandat d'une opération de l'ONU. En outre, l'Organisation continue de demander que soient prises en considération, lors de la négociation des accords de siège et autres accords sur le statut des missions, les dispositions applicables contenues dans les conventions internationales correspondantes, notamment la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et son protocole facultatif. Les accords sur le statut des forces et des missions conclus récemment par l'ONU ou en cours de négociation font aussi référence au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

---

<sup>6</sup> Voir note de bas de page 1 pour les organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

38. Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ont continué de collaborer de manière constructive avec les États Membres aux questions relatives aux droits de l'homme, privilèges et immunités ainsi qu'à la sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies, et de solliciter leur appui pour améliorer l'environnement opérationnel dans lequel l'Organisation intervient.

39. Dans sa promotion de la transparence et dans les actions en cours qu'il engage dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général « Les droits avant tout », le Département continue de resserrer sa coopération et de renforcer son échange d'informations sur des questions relevant de son domaine de compétence avec les organes subsidiaires compétents du Conseil des droits de l'homme.

#### **IV. Arrestation et détention**

40. En 2013, 138 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention; 88 % de ceux-ci étaient recrutés sur le plan local et environ 80 % ont été arrêtés ou placés en détention à la suite d'accidents de la route et pour des infractions civiles ou pénales. En 2013, dans 21 cas d'arrestation ou de détention, l'ONU s'est vu refuser l'accès au détenu et n'a pas eu connaissance des motifs de son arrestation.

41. Au cours des six premiers mois de 2014, 41 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention. Au 30 juin 2014, 52 membres du personnel des Nations Unies étaient toujours en détention, dont 10 membres du personnel condamnés pour des infractions civiles ou pénales.

42. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies arrêtés ou placés en détention par les autorités des États hôtes est en baisse depuis 2009 tout en demeurant à un niveau inacceptable. Le Département de la sûreté et de la sécurité continue d'intensifier ses efforts, au côté des organismes des Nations Unies et en coopération avec le gouvernement hôte, pour y remédier. Les actions en cours sont notamment l'amélioration du système de notification en accord avec la politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies concernant l'arrestation et la détention, adoptée le 14 avril 2012, et un engagement actif au côté des autorités du gouvernement hôte.

#### **V. Renforcement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies**

##### **A. Renforcement de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les États hôtes en matière de sécurité**

43. Les relations avec les autorités des États hôtes sont d'une importance cruciale pour la gestion de la sécurité de l'Organisation. Au cours de la période considérée, le haut de la hiérarchie du Département de la sûreté et de la sécurité a maintenu le dialogue avec les autorités compétentes des États Membres afin de resserrer la collaboration entre les gouvernements hôtes et l'ONU en matière de sécurité. L'Organisation a continué de promouvoir la collaboration avec les États Membres, en particulier avec les autorités du gouvernement hôte, dans les domaines

ci-après : échange d'informations liées à la sécurité, appréciation de la situation, analyse des menaces, planification des interventions d'urgence et autres aspects pertinents de la gestion des risques en matière de sécurité. Cette collaboration a privilégié non seulement les mesures de sécurité physique de protection des locaux de l'Organisation mais également les initiatives prises pour intégrer une approche préventive et intégrée de la gestion de la sécurité. Au niveau stratégique, les hauts fonctionnaires des Nations Unies ont constamment soulevé des questions relatives à la sécurité du personnel des Nations Unies lors des réunions tenues avec les États Membres.

44. Le Département a continué d'informer régulièrement les États Membres des mesures prises et des moyens requis pour instaurer un système moderne, multidimensionnel et reposant sur l'analyse des données, de la gestion de la sécurité permettant l'exécution des programmes des Nations Unies. L'approche de la politique de l'ONU axée sur la collaboration avec le gouvernement hôte insiste sur le maintien d'une liaison étroite avec les autorités du gouvernement hôte, la mise en place d'un mécanisme efficace d'échange d'informations et l'analyse conjointe des menaces à la sécurité de l'Organisation<sup>7</sup>.

45. Les actions engagées pour lutter contre l'impunité constituent un aspect essentiel de la collaboration avec le gouvernement hôte. Afin que les auteurs de menaces et de violences à l'encontre du personnel des Nations Unies répondent de leurs actes, le Département et les responsables désignés ont continué de collaborer étroitement avec les États Membres pour garantir que toute la lumière est faite sur les attaques contre l'Organisation.

46. Depuis janvier 2014, l'Organisation a examiné les moyens permettant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en coopération avec le gouvernement hôte, de procéder à un suivi plus efficace des cas de violences commises contre le personnel des Nations Unies. Ce processus vise à garantir la conduite d'une enquête approfondie sur les actes de violence graves commis contre l'Organisation ainsi que le maintien d'un suivi complet auprès des survivants et familles de victimes.

## **B. Évaluations de l'élaboration, de la mise en œuvre et des résultats des politiques, initiatives et efforts menés**

47. L'ONU continue de perfectionner son système de gestion de la sécurité dans le cadre des actions engagées pour adopter un modèle qui ne consiste plus à se demander « quand partir », mais « comment rester ». L'un des principaux défis à relever est la nécessité de mettre en balance les risques de sécurité et les impératifs des programmes, notamment pour les activités menées dans les zones à haut risque (voir A/66/680).

---

<sup>7</sup> Depuis l'adoption, en avril 2012, de la politique du système de gestion de la sécurité des Nations Unies concernant les relations avec le pays hôte sur les questions de sécurité, le Département dirige des actions pour promouvoir une collaboration plus resserrée avec les États hôtes dans ce domaine. Il s'agit notamment d'offrir un appui et des directives stratégiques aux responsables désignés en matière de sécurité et aux spécialistes de la sécurité des Nations Unies soulignant l'importance des relations avec le pays hôte comme aspect essentiel des fonctions de gestion de sécurité.

48. Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le réexamen de l'approche stratégique visant à améliorer le « devoir de protection » du personnel de l'Organisation. Le Département a dirigé le groupe de travail créé par le Comité de haut niveau sur la gestion pour examiner les questions concernant la réconciliation du « devoir de protection » du personnel des Nations Unies avec la nécessité de « rester et exécuter les programmes » dans les situations à haut risque. Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 28 août 2014 avec la participation des entités des Nations Unies compétentes.

49. En plus d'améliorer l'élaboration des politiques et de mieux faire connaître, comprendre et appliquer concrètement les politiques et outils du système de gestion de la sécurité des Nations Unies à tous les niveaux, il est nécessaire de garantir que ces outils et politiques correspondent pleinement aux exigences opérationnelles sur le terrain. Le Département a continué de promouvoir l'engagement requis de tous les acteurs au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, du haut de la hiérarchie jusqu'au niveau de l'exécution, pour une prise en compte systématique des questions de sécurité dans les programmes. Dans le même temps, le Département a continué d'associer étroitement les membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité à son action de lancement de politiques et de mesures visant à combler toutes nouvelles lacunes des politiques. Les efforts menés actuellement consistent notamment à réexaminer la politique et les outils de gestion des risques de sécurité pour en garantir les conditions d'application et l'efficacité sur le terrain.

50. Le Département a pris des mesures pour centrer les discussions au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur des questions stratégiques immédiates et de moyen et long terme. L'examen stratégique en cours, facilité par le Département depuis février 2014, vise non seulement à tirer parti des atouts actuels mais également à combler toutes lacunes stratégiques, opérationnelles et administratives. Son objectif ultime consiste à recenser les domaines nécessitant de mieux aligner les structures et activités du Département sur les exigences résultant de l'environnement lourd de menaces actuel où intervient l'ONU, dans le cadre du mandat du Département tel qu'énoncé par l'Assemblée générale.

## **1. Approche stratégique et intégration de la gestion de la sécurité dans les programmes**

51. Au niveau tant stratégique qu'opérationnel, le Département, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, continue de mettre sur pied une stratégie mondiale conçue pour renforcer la capacité de gestion de la sécurité de l'Organisation.

52. L'approche stratégique globale de l'Organisation en matière de gestion de la sécurité s'intéresse aux aspects suivants : a) renforcer la politique et les outils de gestion des risques de sécurité ainsi que leur application; b) mieux apprécier la situation et améliorer la capacité d'analyse; c) renforcer l'élaboration des politiques et promouvoir les meilleures pratiques; d) améliorer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle ainsi que le suivi et l'évaluation; e) accroître les renforts disponibles en cas d'urgence; f) mettre au point des mesures de sécurité physique efficaces; g) développer les compétences techniques des spécialistes de la sécurité et renforcer l'appui aux responsables désignés et aux équipes de gestion de

la sécurité sur le terrain; et h) promouvoir une approche efficace et préventive de la gestion de la sécurité qui soit multidimensionnelle.

53. Après l'élaboration en 2011 du concept d'« importance relative des programmes » (voir A/66/720 et A/66/680), le Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes du Comité de haut niveau sur la gestion a fait réaliser, au début de l'année 2014, un examen indépendant portant sur le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes et les résultats de son introduction en 2013. Le cadre définit des principes directeurs et une approche structurée pour garantir que les activités de programmes essentielles peuvent être mises en balance avec les risques de sécurité. Sur la base des conclusions de l'examen indépendant, réalisé en juin 2014, l'ONU envisage de conduire des initiatives en réponse aux grands enjeux, notamment la nécessité d'une action efficace au niveau du Siège pour appuyer, superviser et responsabiliser le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes, et le besoin d'une participation sur le terrain aux évaluations de l'importance relative des programmes.

54. Depuis 2009, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a pris des mesures relevant de sa compétence pour appliquer les recommandations du Groupe indépendant sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le monde entier reprises dans le rapport du Groupe indépendant publié le 9 juin 2008. Avec ses partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département continue d'examiner les mesures relevant de son domaine de compétence en vue d'engager des actions supplémentaires autres que celles recommandées par le Groupe indépendant. Ces actions supplémentaires visent notamment à améliorer la sécurité physique des locaux de l'Organisation et à évaluer comment le fonctionnement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies peut gagner en efficacité. En outre, l'Organisation a continué de prendre d'autres mesures sur des questions liées au personnel recruté sur le plan local et sur la professionnalisation de ses agents de la sécurité.

## **2. Amélioration des outils de gestion des risques de sécurité**

55. Depuis l'entrée en vigueur en 2011 de la politique de gestion des risques de sécurité, l'ONU a continué d'améliorer son modèle et ses outils utilisés pour gérer les risques de sécurité qui pèsent sur l'Organisation, son personnel, ses locaux et ses biens. Un groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité s'emploie actuellement à examiner la politique en vigueur et à perfectionner le modèle, le manuel et les outils informatiques de gestion de la sécurité, ainsi que la formation.

## **3. Meilleure appréciation et analyse de la situation**

56. Dans ses réponses aux menaces non conventionnelles, l'ONU a continué d'accroître sa capacité d'échange d'informations pour mieux apprécier les situations. Le Département examine les moyens de coordonner les efforts conduits au côté des entités compétentes des Nations Unies pour synchroniser la collecte de données de l'ONU sur les incidents de sécurité et améliorer l'analyse des informations sur la sécurité via une capacité bien coordonnée et intégrée.

#### **4. Initiatives en matière de sécurité routière**

57. Pendant la période considérée, le Département a continué de s'employer avec les organismes des Nations Unies à promouvoir la sécurité routière du personnel de l'Organisation, conformément à la résolution 68/101 de l'Assemblée générale. Après le lancement en février 2012 de la campagne de promotion de la sécurité routière, la Section de la formation et du perfectionnement du Département a continué de promouvoir la sécurité routière auprès du personnel des Nations Unies à tous les niveaux. La promotion de la sécurité routière demeure un aspect essentiel de la responsabilité de la gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies.

58. Le Département continue de recueillir et d'analyser l'information et de faire le point sur les accidents de la route, y compris concernant les personnes étrangères à l'Organisation victimes d'accidents de la route impliquant le personnel de l'ONU.

#### **5. Respect des politiques et directives**

59. Au cours de la période considérée, le Département a évalué l'efficacité des programmes et activités de sécurité ainsi que le degré de respect des politiques et directives existantes par tous les acteurs concernés du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans 17 lieux d'affectation. Le Département a évalué 809 locaux et formulé 135 recommandations sur la sécurité des locaux de l'Organisation. D'autres actions sont engagées pour améliorer la méthodologie régissant l'évaluation des programmes de sécurité sur la base de critères d'évaluation mis à jour. En coopération avec les organismes des Nations Unies compétents, la Section de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi du Département a lancé la mise au point d'outils d'évaluation à l'intention des spécialistes de la sécurité pour conduire des évaluations à leurs lieux d'affectation hors Siège.

60. Les mesures de suivi, prises conformément aux 192 recommandations relatives au respect des politiques et procédures formulées par le Département, ont contribué à améliorer le fonctionnement de l'équipe de gestion de la sécurité, du réseau des coordonnateurs pour les questions de sécurité dans les pays, du dispositif relais pour les questions de sécurité et de la structure de gestion générale de la sécurité sur le terrain ainsi que des mesures de gestion des risques de sécurité.

#### **6. Mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel recruté sur le plan local**

61. La sécurité du personnel recruté sur le plan local est une priorité pour le système des Nations Unies. L'Organisation continue de s'employer à concevoir d'autres mesures de sécurité pour protéger le personnel recruté sur le plan local, en particulier dans les situations de crises. Le Département prend toujours en compte la situation du personnel recruté sur le plan local dans toutes ses politiques relatives à la sécurité. Des actions sont engagées pour examiner les politiques et les procédures, en consultation avec le Réseau Ressources humaines, concernant le réaménagement des conditions de travail, la réinstallation et l'évacuation du personnel recruté sur le plan local.

## **7. Mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité du personnel féminin**

62. Le Département s'est toujours employé à remédier aux problèmes de sécurité propres au personnel féminin. Il a veillé à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et directives du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Via la formation et un site Web interactif, administré par le Département, un module détaillé d'apprentissage, intitulé « Women's security awareness programme » (Programme de sensibilisation à la sécurité des femmes), visant les deux sexes, a contribué à attirer l'attention sur les problèmes de sécurité du personnel féminin.

## **VI. Activités menées par le Département de la sûreté et de la sécurité pour contribuer à la sécurité du personnel, et principaux résultats**

63. Au cours de la période considérée, le Département a géré des activités dans le monde liées à 249 manifestations spéciales et conférences menées sous les auspices des Nations Unies en dehors des locaux de l'ONU et organisées à des endroits n'étant normalement pas sous le contrôle de l'Organisation, dont 16 événements majeurs dans 12 pays. Ces événements étaient notamment la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Varsovie, la septième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, organisée à Abuja, ainsi que la septième session du Forum urbain mondial du Programme des Nations Unies pour les établissements humains tenue à Medellín en Colombie.

### **A. Appui aux missions**

64. Le Département, via sa Division des opérations régionales, a continué de fournir un appui opérationnel aux structures de gestion de la sécurité comptant des spécialistes de la sécurité et des gestionnaires dans plus de 180 pays. Le Département a aidé à superviser les activités quotidiennes de gestion de la sécurité, ainsi qu'à répondre aux situations de crise et d'incidents graves dans les lieux d'affectation hors Siège.

### **B. Élaboration de politiques et de directives**

65. L'élaboration de politiques et de directives communes est demeurée un préalable essentiel à la mise en place d'un système de gestion de la sécurité des Nations Unies renforcé et unifié. Le Département, de concert avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, a continué de faciliter l'élaboration de politiques et directives supplémentaires pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que d'autres politiques ayant des incidences sur la sécurité. Ces politiques ont porté notamment sur les engins explosifs artisanaux, les normes de sécurité applicables au domicile, les listes de personnel des Nations Unies, la collaboration avec les organisations non gouvernementales

(ONG) dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble », la sécurité aérienne, et le système d'information sur les incidents de sécurité.

66. En outre, le Département s'est employé avec d'autres entités à garantir la prise en compte systématique des questions de sécurité dans les politiques multidimensionnelles de l'Organisation. Les politiques de l'Organisation ainsi concernées portaient notamment sur la gestion de crises, l'exploitation et la maltraitance sexuelles dans les opérations de maintien de la paix et l'utilisation de groupes de garde pour la protection des missions politiques spéciales de l'Organisation.

67. Pour garantir une meilleure prise de conscience et l'application uniforme des politiques normalisées établies en matière de sûreté et de sécurité, le Département a affiché sur son portail Web une mise à jour des politiques et directives relatives à la sécurité. Le Groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination du Département a continué d'actualiser une base de données des recommandations formulées par les organes de contrôle de l'ONU ainsi que des enseignements tirés et meilleures pratiques concernant la gestion de la sécurité et d'autres politiques influençant la gestion de la sécurité. En application du mandat conféré par l'Assemblée générale, le Groupe a continué d'offrir des avis stratégiques et une aide au système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi qu'au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité sur les questions de politique générale. Le Groupe a continué de fournir des services dans l'ensemble du système des Nations Unies en offrant des conseils pratiques et en répondant aux demandes d'informations sur les politiques de gestion de la sécurité et les questions connexes.

### **C. Sécurisation des locaux des Nations Unies, protection rapprochée et arrangements de sécurité pour les manifestations spéciales**

68. Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014, le Département a coordonné l'évaluation de 2 050 opérations des Nations Unies et, le cas échéant, de services de protection rapprochée assurés pour celles-ci, y compris les arrangements de sécurité pour les voyages effectués par 140 hauts fonctionnaires des Nations Unies vers 190 pays. Durant la même période, le Département a coordonné la prestation de services de protection rapprochée détachés par les États Membres lors de deux missions : au Soudan du Sud et en République arabe syrienne. Le Département a maintenu sa coordination des services de protection de missions, notamment durant le démarrage des opérations de maintien de la paix en République centrafricaine et au Mali, ainsi que durant la mission du Groupe d'experts sur le Yémen. Via ses services de sûreté et de sécurité, le Département a fourni des gardes de sécurité temporaires afin de sécuriser les locaux de l'Organisation en Libye. En outre, le Département a assuré des services de protection rapprochée dans le cadre des missions du Conseil de sécurité en Éthiopie, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Rwanda en octobre 2013 et au Mali en janvier et février 2014.

69. Le Département n'a pas relâché ses efforts pour améliorer les conditions de sécurité et sûreté des locaux du Siège de l'Organisation à New York ainsi que des locaux au Cambodge, au Kenya et au Liban. Au Kenya, durant le premier trimestre de 2014, le nombre de cas de violence touchant le personnel des Nations Unies a considérablement augmenté. Ces cas de violence ont été notamment des attentats

perpétrés par des extrémistes à Nairobi, à Mombasa et dans les régions du nord-est. En 2013, l'attaque menée le 21 septembre 2013 contre le centre commercial Westgate à Nairobi a été l'attentat le plus spectaculaire perpétré par des extrémistes au Kenya.

70. Le Département a pris l'initiative d'établir un groupe de la sécurité des locaux, en utilisant les ressources existantes, avec pour objectif d'évaluer la sécurité physique des locaux des Nations Unies dans le monde selon une approche plus organisée et cohérente et en temps plus opportun.

## **D. Formation**

71. La Section de la formation et du perfectionnement du Département a contribué à mettre en œuvre un programme complet de formation en matière de sécurité conformément aux stratégies adoptées par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Le Département a fourni des cours de formation de base et spécialisée en ligne et en présentiel. À ce jour, plus de 180 000 membres du personnel des Nations Unies ont achevé avec succès le cours formation de base en ligne en matière de sécurité sur le terrain, notamment le personnel des Nations Unies tenu d'actualiser sa formation tous les trois ans dans ce domaine. Le cours révisé sera bientôt disponible pour être diffusé dans toutes les langues officielles de l'ONU.

72. Au cours de la période considérée, le Département a organisé 117 cours au total. Quelque 1 800 spécialistes de la sécurité ont participé à ces cours, organisés en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

73. La formation à la gestion des situations de prise d'otage, les programmes de certification en matière de sécurité, les programmes pour les assistants chargés de la sécurité au niveau local et les programmes de formation intermédiaire figurent parmi les programmes de formation de base et spécialisée proposés pour faire mieux connaître les politiques, pratiques et procédures en matière de sécurité.

74. Plus de 5 000 membres du personnel des Nations Unies ont suivi le cours en ligne à l'intention des équipes de gestion de la sécurité, qui vise à développer les connaissances des responsables de la sécurité sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le Département a fourni une formation à 52 responsables désignés au cours de la période considérée et a poursuivi sa collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement pour former des coordonnateurs résidents et coordonnateurs des opérations humanitaires.

75. En coopération avec la Division des services médicaux des Nations Unies, le Département a contribué au cours de formation destiné aux premiers intervenants en cas de situation d'urgence à plus de 400 membres du personnel des Nations Unies travaillant dans des conditions de sécurité difficiles.

76. Les membres du personnel des Nations Unies ont été 4 506 à suivre la formation à la sécurité et sûreté en mission. Le Département, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix, a formé un total de 457 agents de la sécurité des missions de maintien de la paix.

## **E. Gestion du stress traumatique**

77. De janvier 2013 à juin 2014, le Groupe de gestion du stress traumatique du Département a poursuivi ses efforts pour améliorer les capacités et la préparation des Bureaux des pays des Nations Unies à la gestion et prévention du stress traumatique. Il s'est agi notamment de maintenir 23 cellules d'intervention contre le stress traumatique aux lieux d'affectation hors Siège et de fournir des services de soutien psychologique ainsi qu'une formation du personnel à la gestion du stress. Le Département a conduit 7 968 sessions de soutien psychologique et envoyé des responsables du soutien antistress pour faire face à 36 grandes situations de crise au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Ces situations de crise ont été notamment : les inondations en Indonésie; un tremblement de terre aux Philippines; les prises d'otages et les troubles politiques au Soudan du Sud et en République arabe syrienne; l'attaque lancée par des extrémistes contre le centre commercial Westgate au Kenya; l'attentat à la bombe contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio; les troubles politiques et sociaux, et les attentats perpétrés par des extrémistes au Mali; ainsi que la guerre civile en République centrafricaine. En outre, le Département a contribué à l'initiative interdépartementale du Secrétariat d'aide aux survivants et aux familles touchées, et a collaboré étroitement avec les autres organismes compétents pour poursuivre l'harmonisation du système de soutien psychologique de l'ONU lors d'incidents graves.

## **F. Gestion de l'information**

78. Après le lancement en 2013 du système d'enregistrement informatique des accidents et incidents de sécurité notables, le Département a continué de coordonner les initiatives en concertation avec le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité pour améliorer l'actuel enregistrement des incidents de sécurité et perfectionner le système. Cette année, le Réseau a approuvé une nouvelle taxinomie des incidents et définitions liés à la sécurité applicables à l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

79. Après l'adoption d'une politique sur les habilitations de sécurité et d'un système informatisé convivial visant à faciliter le processus de délivrance des habilitations de sécurité pour les voyages officiels du personnel des Nations Unies (Traitement des demandes d'autorisation de voyage), le Département traite désormais en moyenne 150 000 demandes d'habilitation de sécurité par mois, soit un total de 1,8 million de demandes par an.

## **G. Sécurité aérienne**

80. Le Département a développé sa capacité d'aide aux actions engagées par l'Organisation pour fournir des directives en matière de sécurité aérienne au personnel des Nations Unies. Le Département, en coopération avec les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, poursuit l'examen complet des politiques en matière de sécurité aérienne, ainsi qu'une évaluation des risques liés au transport aérien du personnel. L'initiative communique des informations en temps voulu sur ces risques susceptibles d'avoir une incidence sur le transport aérien du personnel des Nations Unies. À ce jour, le Département a communiqué des

informations sur la sécurité aérienne en réponse à quelque 4 500 demandes d'information émanant de lieux d'affectation hors Siège dans le monde.

## **VII. Collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en matière de sécurité**

81. La notification des incidents touchant à la sécurité des organisations non gouvernementales n'est pas encore unifiée, mais il ressort des informations reçues par le Département que le personnel des organisations humanitaires non gouvernementales continue de se heurter à de graves problèmes de sécurité. Au regard des informations reçues par le Département du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014, 44 membres au moins du personnel des organisations non gouvernementales ont été tués<sup>8</sup>, 90 ont été blessés à la suite d'actes de violence et 99 ont été enlevés. Les données chiffrées sur les victimes communiquées dans toutes les catégories sont en augmentation par rapport à la période précédente (voir figure VI de l'annexe VI).

82. Le Département a continué de fournir une aide et de jouer un rôle dans la sécurité au côté des organisations non gouvernementales. En avril 2014, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies a promulgué sa stratégie « Sauver des vies ensemble » offrant un cadre pour faciliter la coopération sur les questions de sécurité entre l'ONU et ses partenaires d'exécution et opérationnels. En outre, le Département, en coopération avec les organismes des Nations Unies compétents, a achevé un examen indépendant de la stratégie « Sauver des vies ensemble » afin d'améliorer celle-ci et de formuler de nouvelles directives opérationnelles.

83. Afin d'améliorer la collaboration entre l'ONU et les ONG, le Département va offrir plus de possibilités aux responsables de la sécurité d'ONG de participer aux ateliers de formation organisés par le Département en matière de sécurité. Cette initiative devrait mieux favoriser la compréhension mutuelle des processus et procédures de gestion de la sécurité, ainsi que l'échange des meilleures pratiques entre l'ONU et les ONG.

## **VIII. Observations et recommandations**

**84. La protection du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires constitue l'un des défis majeurs de la communauté internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. La conjoncture mondiale sur le plan de la sécurité étant loin de s'améliorer, le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires affronte une menace d'une nature et portée sans précédent dans l'histoire de l'Organisation.**

**85. L'ONU ainsi que son personnel humanitaire et ses locaux ne sont plus à l'abri des hostilités et d'attaques perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques parties à un conflit. Quels que soient les motifs de ces menaces, cette**

---

<sup>8</sup> Il s'agit du chiffre communiqué à l'ONU dans sept pays. Un nombre considérable d'ONG toutefois décident de ne pas échanger ces informations avec l'ONU.

tendance appelle des efforts conjoints de la part de la communauté internationale afin d'apporter une réponse plus détaillée à la nécessité de protéger le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires.

86. Il faut signaler trois facteurs indissociables qui devraient inciter les acteurs de la communauté mondiale à concerter leurs efforts pour garantir la protection du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires : a) un climat de sécurité mondial, en constante évolution, marqué par des menaces non classiques et diverses pesant sur le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires; b) une présence de l'ONU toujours plus exigée par les États Membres dans des endroits dangereux, notamment des zones de conflits armés ouverts et dans des contextes tendus au lendemain des conflits; et c) l'engagement résolu de l'ONU à intervenir, quels que soient les environnements, pour y conduire des programmes de sauvetage et promouvoir la paix, les droits de la personne et le développement.

87. Je souhaite saluer le personnel courageux de l'ONU et d'organisations humanitaires en poste dans le monde, et lui rendre hommage, en particulier ceux qui travaillent dans des situations à haut risque pour apporter une aide aux populations qui en ont le plus grand besoin. Malgré les menaces graves et diverses en constante évolution, le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires continue d'exercer ses fonctions qui sont de la plus haute importance pour rétablir la paix et la sécurité et promouvoir les droits de la personne et le développement.

88. Je suis attristé et bouleversé par la mort tragique du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires, en particulier la mort de 28 membres du personnel des Nations Unies en 2013 et de 16 autres au cours des six premiers mois de 2014; les décès signalés d'au moins 44 membres du personnel d'ONG; et la perte de 13 membres du personnel recruté sur le plan régional de l'UNRWA au cours de la période considérée. Le meurtre, le 14 avril 2014, de deux membres du personnel des Nations Unies à Galkayo en Somalie est effroyable.

89. En violation flagrante des normes et principes internationalement reconnus, les attaques menées contre le personnel et les locaux de l'ONU ne semblent pas perdre de leur intensité. Je souhaite souligner que les abris de l'ONU doivent rester sûrs dans ce contexte d'escalade de la violence des conflits ouverts.

90. La hausse continue et considérable du nombre d'enlèvements de membres du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires suscite de profondes préoccupations. Porté à 99 en 2013, le nombre d'enlèvements signalés de membres du personnel humanitaire d'ONG a plus que triplé. Cette situation est inacceptable.

91. Il est absolument indispensable de s'attaquer à l'impunité des crimes commis contre le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires. Je demande instamment aux gouvernements hôtes et États Membres de traduire en justice les auteurs de violences commises contre le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires.

92. La détention et l'arrestation illicites de membres du personnel des Nations Unies sont préoccupantes, en particulier lorsque l'Organisation n'a pas accès à ceux-ci.

93. Malgré la détermination de l'Organisation à exécuter des programmes dans des lieux d'affectation à haut risque, l'ONU ne saurait se contenter de maintenir une simple présence et doit, pour s'acquitter de son mandat, être en mesure de « rester et exécuter » ces programmes essentiels. Il est nécessaire de défendre le « devoir de protection » vis-à-vis du personnel des Nations Unies, en particulier le personnel recruté sur le plan local.

94. Il est impératif que l'Organisation, les États Membres, les partenaires humanitaires et la communauté mondiale façonnent une approche prospective et complète visant à protéger le personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires. Des mesures prises de concert en réponse à ces défis devraient être préventives et non réactives dans le climat sécuritaire difficile actuel. Cette approche permettra à l'ONU de « rester et exécuter » ses programmes essentiels dans les conditions de sécurité difficiles où l'Organisation doit opérer.

95. Un engagement constructif avec toutes les parties prenantes ainsi que l'acceptation par les populations locales font partie intégrante de la gestion multidimensionnelle de la sécurité. Dans la conjoncture sécuritaire mondiale, l'impartialité, réelle ou perçue, de l'Organisation et de ses mandats est essentielle pour la protection du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires. L'aptitude à établir et maintenir un engagement constructif avec toutes les parties prenantes dans l'environnement où l'Organisation intervient constitue une stratégie indispensable de protection du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires.

96. La sécurité physique est certes une composante essentielle de la gestion de la sécurité de l'ONU, mais une approche viable de la gestion de la sécurité doit être multidimensionnelle. Cela suppose la nécessité de considérer la gestion des mesures de sécurité comme un effort conjoint entrepris en partenariat avec les gouvernements hôtes et les États Membres. La protection du personnel des Nations Unies et d'organisations humanitaires constitue une responsabilité collective de la communauté internationale.

97. Au nom de tout le personnel des Nations Unies, je souhaite exprimer ma profonde gratitude aux États Membres pour leur appui solidaire constant au Département de la sûreté et de la sécurité. Je demande à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ou d'y adhérer.

98. Au nom des Nations Unies, j'adresse mes condoléances les plus sincères aux familles de tous les membres du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que de tous les membres du personnel humanitaire qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Je salue vivement ceux qui continuent d'œuvrer dans des conditions difficiles et périlleuses.

99. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et de maintenir son soutien au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

## Annexe I

## Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'incidents de sécurité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Personnel masculin</i>	<i>Personnel féminin</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Circonstances des incidents</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	18	5	13	16	2	10	Conflits armés (7), terrorisme (2), criminalité (9)
Accidents ayant entraîné la mort	10	2	8	9	1	9	Accidents de la route (10)
Actes de violence ayant fait des blessés	82	33	49	69	13	23	Conflits armés (9), terrorisme (5), criminalité (61), troubles civils (7)
Accidents ayant fait des blessés	144	42	102	106	38	55	Accidents de la route (139), autres (5)
Enlèvements <sup>a</sup>	17	10	7	16	1	5	
Vols qualifiés <sup>b</sup>	314	123	191	150	164	61	
Effractions au domicile <sup>c</sup>	23	9	14	15	8	12	
Voies de fait graves <sup>d</sup>	35	12	23	21	14	14	
Agressions sexuelles	4	2	2	–	4	3	
Cambriolages <sup>e</sup> de la résidence	322	121	201	172	150	81	
Actes d'intimidation <sup>f</sup>	81	15	66	61	20	14	
Actes de harcèlement <sup>g</sup>	28	15	13	13	15	12	
Arrestations <sup>h</sup> et détentions	138	17	121	135	3	14	
<b>Total</b>	<b>1 216</b>	<b>406</b>	<b>810</b>	<b>783</b>	<b>433</b>		

<sup>a</sup> Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

<sup>b</sup> Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

<sup>c</sup> Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime aggravé par le recours à la force et/ou la violence physique.

<sup>d</sup> Infraction commise par quiconque expose un membre du personnel à des voies de fait ou des violences physiques.

<sup>e</sup> Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre un crime.

<sup>f</sup> Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou inspirer la crainte.

<sup>g</sup> Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

<sup>h</sup> Actions exécutées par des acteurs étatiques.

## Annexe II

**Nombre d'incidents de sécurité ayant touché des membres  
du personnel civil des Nations Unies en 2010, 2011,  
2012 et 2013**

<i>Catégorie d'incidents</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	5	26	20	18
Accidents ayant entraîné la mort	19	44	15	10
Actes de violence ayant fait des blessés	68	145	112	82
Accidents ayant fait des blessés	164	166	209	144
Enlèvements	12	21	31	17
Vols qualifiés	239	417	408	314
Effractions au domicile	35	20	31	23
Voies de fait graves	64	31	44	35
Agressions sexuelles	9	6	4	4
Cambriolages de la résidence	385	418	493	322
Actes d'intimidation	210	224	209	81
Actes de Harcèlement	17	46	52	28
Arrestations et détentions	211	195	165	138
<b>Total</b>	<b>1 438</b>	<b>1 759</b>	<b>1 793</b>	<b>1 216</b>

### Annexe III

#### Nombre d'incidents de sécurité ayant touché des membres du personnel civil des Nations Unies au cours des six premiers mois de 2011, 2012, 2013 et 2014

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Six premiers mois de 2011</i>	<i>Six premiers mois de 2012</i>	<i>Six premiers mois de 2013</i>	<i>Six premiers mois de 2014</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	9	7	11	10
Accidents ayant entraîné la mort	33	10	8	6
Actes de violence ayant fait des blessés	46	42	68	21
Accidents ayant fait des blessés	73	95	120	50
Enlèvements	14	25	15	9
Vols qualifiés	204	257	251	64
Effractions au domicile	19	12	15	23
Voies de fait graves	17	20	22	36
Agressions sexuelles	7	2	1	–
Cambriolages de la résidence	234	279	277	70
Actes d'intimidation	135	134	64	46
Actes de harcèlements	8	34	18	10
Arrestations et détentions	118	116	57	41
<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>1 033</b>	<b>927</b>	<b>386</b>

**Annexe IV****Incidents de sécurité graves ayant touché des membres  
du personnel d'organisations non gouvernementales  
partenaires d'exécution des Nations Unies  
du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014  
(notifiés au Département de la sûreté et de la sécurité)**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	44
Enlèvements	99
Autres incidents graves	90
<b>Total</b>	<b>233</b>

## Annexe V

**Nombre d'incidents de sécurité graves ayant touché des membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014**

<i>Catégorie d'incident</i>	<i>Nombre de victimes en 2013</i>	<i>Nombre de victimes en 2014</i>
Actes de violence ayant entraîné la mort	10	3
Actes de violence ayant entraîné des dommages corporels	15	6
Enlèvements du personnel recruté sur le plan régional	3	1
Membres du personnel recruté sur le plan régional portés disparus	12	–
Arrestations et détentions du personnel recruté sur le plan régional	43	25
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>35</b>

## Annexe VI

Figure I  
**Répartition entre villes sièges et lieux d'affectation hors Siège du personnel déployé et du personnel victime d'incidents de sécurité dans le monde (2013 et 2012)**

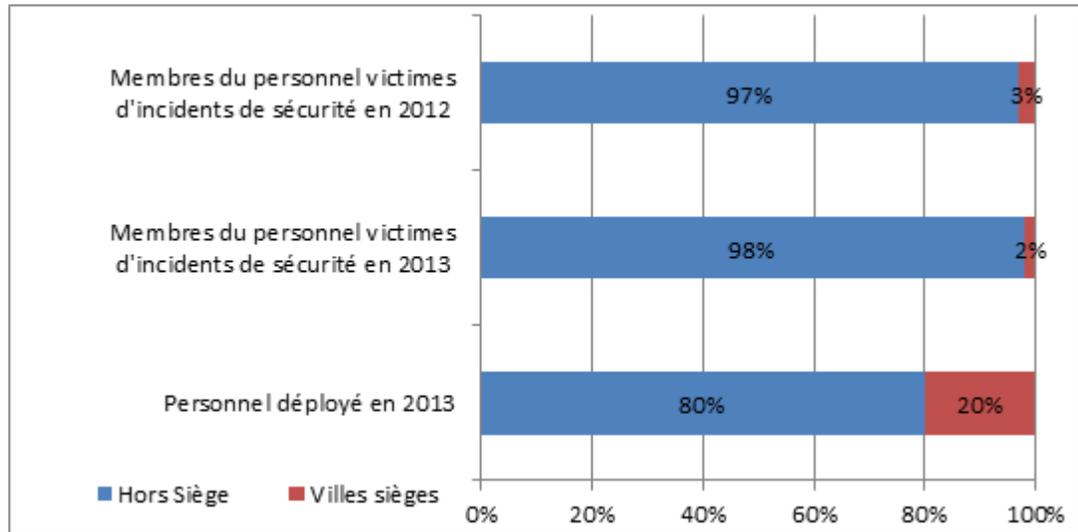


Figure II  
**Membres du personnel décédés à la suite d'actes de violence (2005-2013)**

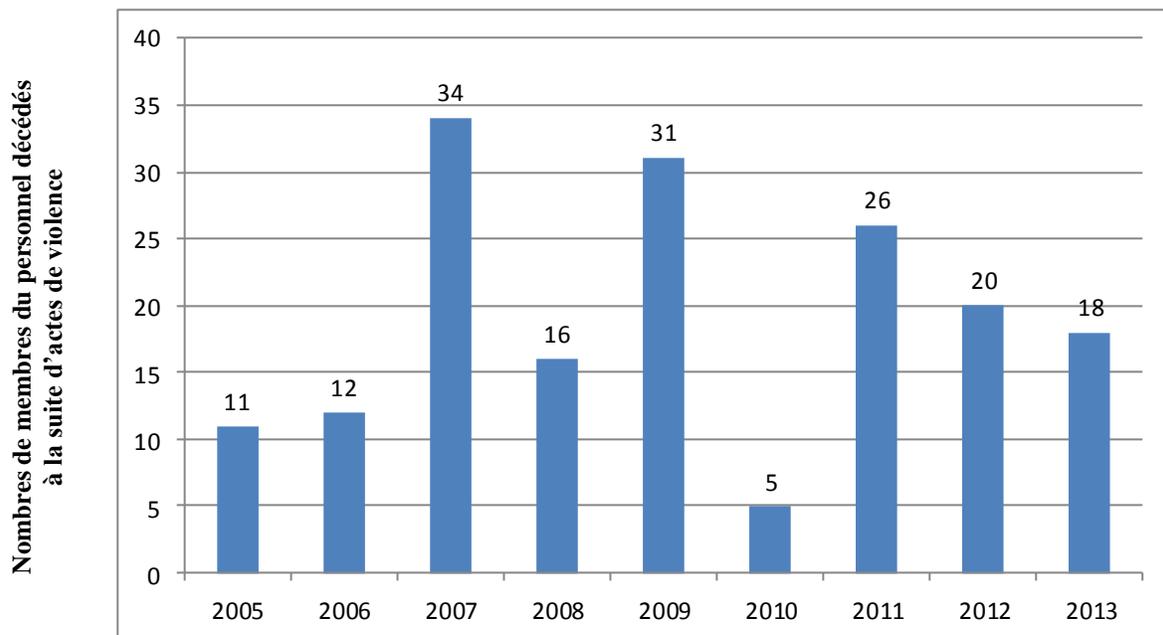


Figure III  
**Nombre de victimes parmi le personnel des Nations Unies par catégorie d'incident de sécurité (2012 et 2013)**

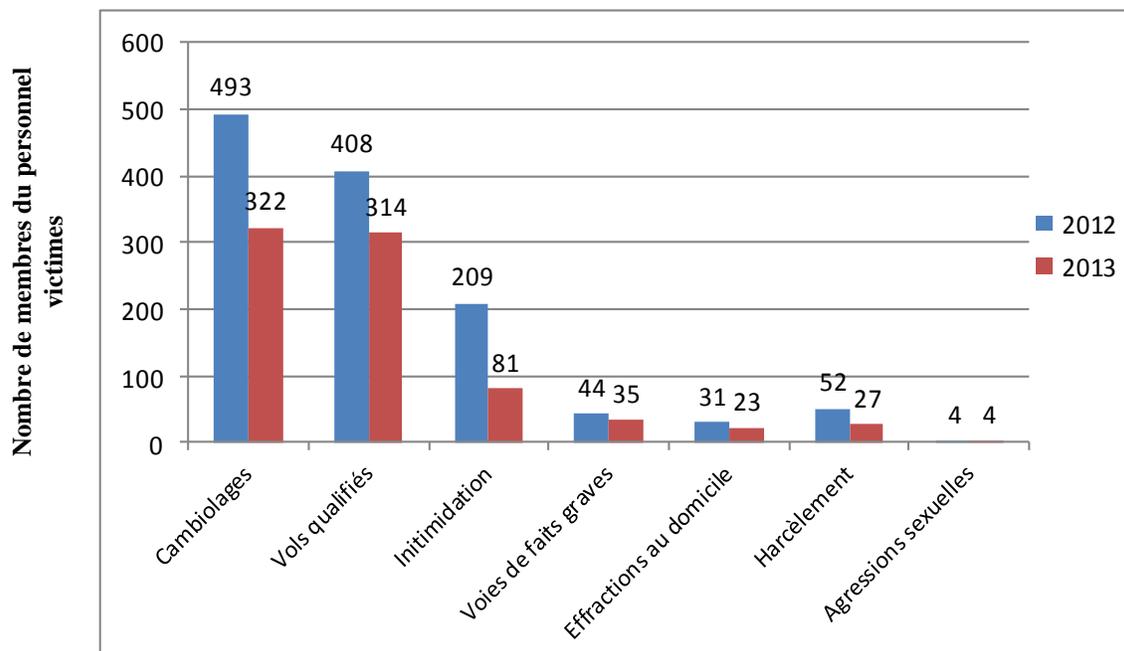


Figure IV  
**Chiffres comparatifs des actes de violence et des accidents (2012 et 2013)**

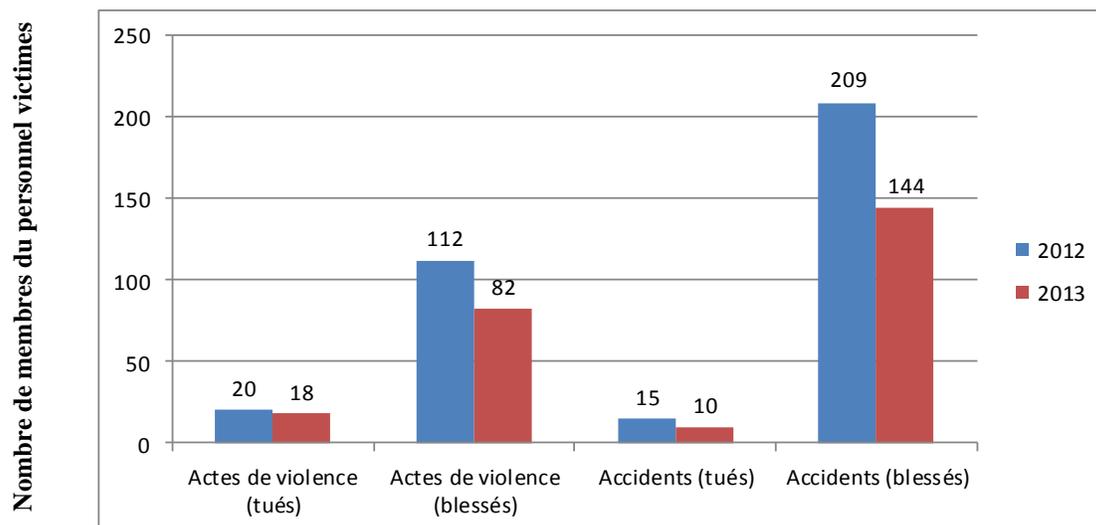


Figure V  
**Répartition des incidents de sécurité entre membres du personnel recruté sur les plans international et local (2013)**

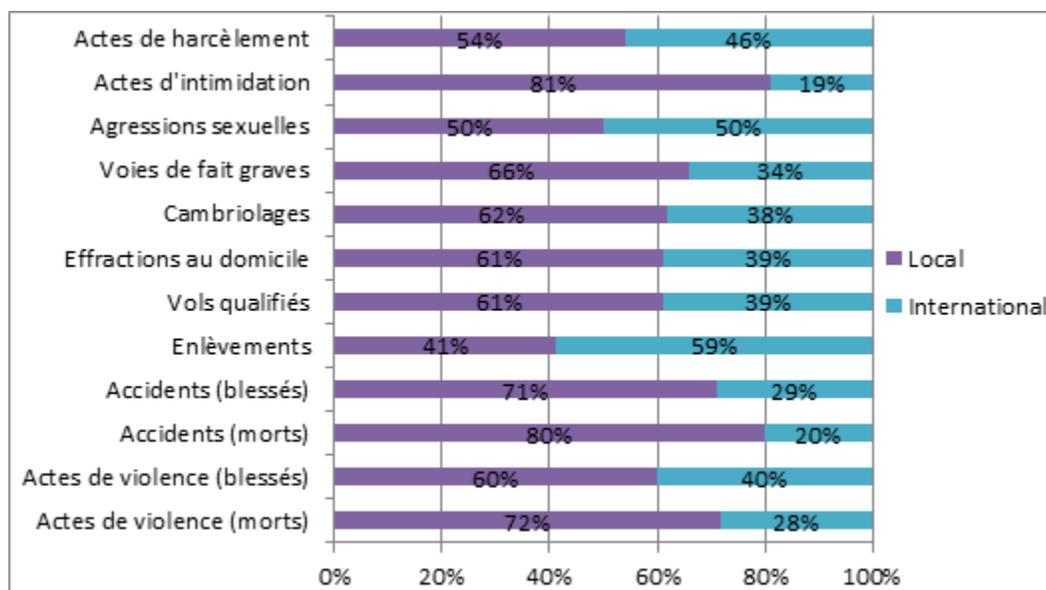


Figure VI  
**Chiffres comparatifs des membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales partenaires d'exécution victimes d'incidents de sécurité notables (1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2014)**

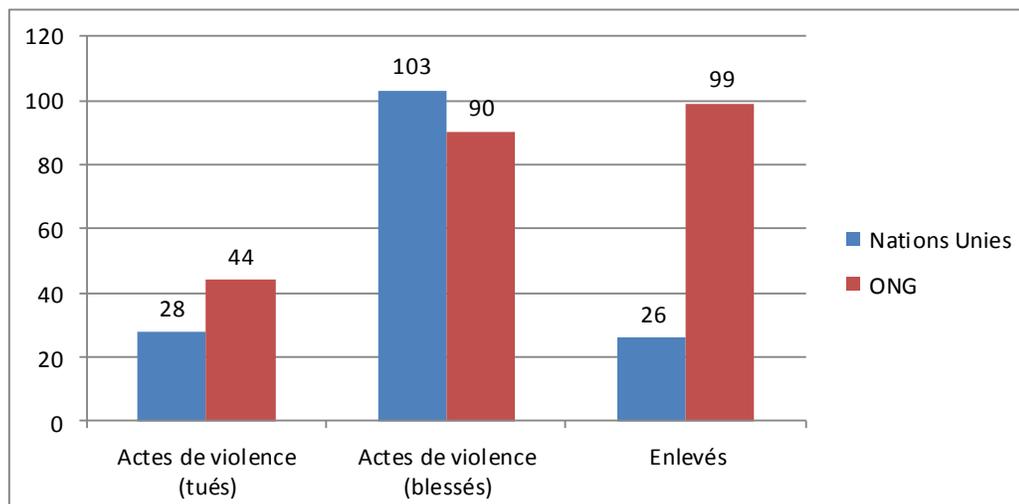


Figure VII  
Répartition par sexe des membres du personnel victimes d'incidents  
de sécurité (2013)

